Ô la belle presse libre en Sud Alsace : soutenons-là !

L'ENTREPRISE LOCACIL À FELDKIRCH, PRÈS DE MULHOUSE, CONDAMNÉE POUR POLLUTION, MAIS PAS D'ÉCOCIDE RECONNU PAR LE TRIBUNAL

Publié par La rédaction | 2 septembre, 2026 | Actualités régionales, Alsace, Ecologie, Economie-social, Grand-Est, M2A, Mulhouse et environs, Santé, Société, Strasbourg, Thur-Doller | 0

PHOTO : PAGE *FACEBOOK* DE L'ENTREPRISE

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné ce jour l'entreprise alsacienne feldkirchoise *Locacil* et son gérant, Florent

Archives

Sélectionner ur

MANIFES E

jeudi 3 septembre à 18:00
Projet technocentre Fessenheim : réunion d'informatior
@L'Escale 6, rue des Seigneurs - FESSENHEIM
#rencontre #Ecologie-environnement

vendredi 4 septembre à 19:30
Réunion ATTAC 68 - (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne)
@Local de la monnaie complémentair du Sud Alsa "La Cigogn

Schreiber, pour « *gestion irrégulière de déchets ayant entraîné une atteinte grave à l'environnement*« .

Si la peine de 18 mois de prison avec sursis et l'obligation de dépolluer les sites contaminés marquent un tournant judiciaire, le délit d'« *écocide* », initialement visé par les parties civiles, n'a finalement pas été retenu.

UNE POLLUTION QUI DURE DEPUIS DES ANNÉES

Basée à Feldkirch, village de la banlieue de Mulhouse situé dans la plaine de la Thur, entre Mulhouse et Colmar, *Locacil* était une entreprise spécialisée dans la revalorisation de déchets issus de câbles électriques : à partir des gaines plastiques, l'entreprise, créée en 2017, produisait notamment des revêtements de sols.

Son site relevait du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui encadre les activités industrielles présentant des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement.

Au lieu de revaloriser la totalité de ces déchets, l'entreprise en a laissés s'accumuler à l'air libre, formant des monticules de plastique atteignant parfois six mètres de haut.

Une inspection de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) menée en 2023 **a permis de dénombrer entre 29 000 et 30 000 tonnes de déchets plastiques abandonnés sur le site**. Par ruissellement, des fragments de plastique ont contaminé le *Saubaechlé*, le ruisseau traversant l'exploitation, ainsi que deux plans d'eau en aval.

rue Robert Schuman - Mulhouse
#luttes sociales
#association
#rencontre
#Résistances civiles

samedi 5 septemb
à 10:00
Manifestons pour garder l aménagemen de notre ville et vivre avec l changement climatique !
@MULHOUSE - Av. Briand
Intersection av. Briand/rue de Pfastatt
#Ecologie-environnement
#mobilités douces
#manifestation

samedi 5 septembre à 13:00
LA RENTRÉE DES LUTTES - RUE 89 STRASBOURG
@Strasbourg - Le Phare Citadelle 13, rue de Nantes
#citoyenneté
#luttes sociales
#Ecologie-environnement
#Résistances civiles
#Projections-débats
#rencontre

samedi 5 septemb
14:30

Les analyses ont révélé des niveaux de pollution au cuivre comparables à ceux générés par une mine, accompagnés de microplastiques, de PCB (polychlorobiphényles) et de PFAS, ces « polluants éternels » particulièrement persistants dans l'environnement.

C'est un signalement de la mairie de Feldkirch et de riverain·es, déposé en juillet 2023, qui a déclenché l'enquête. Celle-ci a débouché sur un dossier de plus de 3 000 pages et des saisies pénales qui dépasseraient le million d'euros.

UN PROCÈS INÉDIT EN ALSACE ET UNE REQUALIFICATION DES FAITS

Le parquet de Strasbourg avait annoncé, dans un communiqué du 20 mars 2026, la mise en examen de *Locacil*, de son gérant et de son épouse pour écocide « *par gestion intentionnelle irrégulière de déchets entraînant une atteinte grave et durable à la santé ou à l'environnement* ». Florent Schreiber avait alors été placé sous contrôle judiciaire, avec interdiction de gérer et de quitter le territoire national.

Le procès s'est donc tenu hier et aujourd'hui 2 juillet 2026, devant la 6e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Strasbourg : une première en Alsace pour ce délit, créé en 2021 par la loi Climat et Résilience, et passible de dix ans d'emprisonnement et de 4,5 millions d'euros d'amende.

À l'issue des débats, le ministère public avait requis 18 mois de prison avec sursis contre le gérant et huit mois avec sursis contre son épouse, ainsi que la remise en état des lieux sous astreinte journalière.

RASSEMBLEM - COLLECTIF CITOYEN MULHOUSE - STOP A LA REPRESSION SOUTIENS DE PALESTINE - SOUTIEN A NICOLAS SHAHSHAHA
@Square du gé De Gaulle Mulhc
#manifestation #Pal

samedi 5 septembre à 17:00
Gratiféria & pique nique républicain - ALTERNATIBA SOULTZ
@Place de la République SOULTZ
#rencontre #solidarité

dimanche 6 septembre à 10:00
EXPLOR'ASSO MULHOUSE
@Parc Expos MULHOUSE 120 rue Lefebvre
#rencontre #association

lundi 7 septembre à 18:00
Réunion Citoyenne - Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentatio

Le tribunal a finalement écarté la qualification d'écocide, jugée par la défense comme « une infraction qui n'a pas été conçue pour les faits tels qu'ils ont été soumis au tribunal » selon Me Thomas Wetterer, avocat de Florent Schreiber.

Locacil et son gérant ont été reconnus coupables de gestion irrégulière d'un établissement ayant entraîné une atteinte grave à l'environnement, ainsi que de pollution. L'épouse de Florent Schreiber, poursuivie pour complicité, a en revanche été relaxée.

Le jugement prononce :

- 18 mois d'emprisonnement avec sursis pour Florent Schreiber ;
- l'obligation de remettre en état les sites pollués dans un délai de 42 mois, sous astreinte journalière de 300 euros ;
- une interdiction d'exploiter une ICPE pendant cinq ans ;
- des dommages et intérêts s'élevant à 404 000 euros au bénéfice de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), et 38 400 euros pour l'association Alsace Nature, partie civile.

Facteur de complication, pas si surprenant dans ce genre de dossiers : Locacil a entretemps été placée en liquidation judiciaire en 2025, ce qui rend la question du financement effectif de la dépollution particulièrement délicate.

VICTOIRE EN DEMI-TEINTE POUR LES PARTIES CIVILES

François Zind (principal avocat des opposants à Stocamine), et celui des associations

@Tour Schloessel 33A, rue de la Tour - STRASBOURG
#citoyenneté #Ecologie-environnement #rencontre

samedi 12 septembre à 10:00
Lancement officiel de la CALA - Caisse Alsacienne de l'Alimentatio -
@Tour Schloessel 33A, rue de la Tour - STRASBOURG
#alimentation #rencontre

dimanche 13 septembre à 10:00
Fermes ouvertes - Venez à la rencontre des producteurs locaux de M2A
@Lutterbach - Reiningue - Berrwiller voir description
#élevage

environnementales constituées parties civiles dans cette affaire, dont Alsace Nature, s'est dit « *globalement satisfait* » de la décision. Selon lui, l'essentiel résidait dans l'obligation de remise en état des sites et dans le « *signal important* » envoyé aux exploitant·es d'ICPE, davantage que dans la qualification pénale retenue.

Cette affaire illustre aussi la difficulté à faire aboutir des poursuites pour écocide en France : quatre ans après la création du délit, aucune condamnation définitive sur ce fondement n'a encore été prononcée dans le pays, malgré plusieurs procédures engagées, dont celle-ci qui aurait pu constituer une première nationale.

La question du financement et de la mise en œuvre concrète des travaux de dépollution du site de Feldkirch, évoquée dès juillet par la presse, reste par ailleurs entière, compte tenu de la liquidation judiciaire de l'entreprise.

La municipalité, très modeste, n'a évidemment pas les moyens pour se charger des travaux de dépollution. Il s'agira donc de « socialiser » plus largement les conséquences environnementales dommageables provoquées par cette entreprise…

PARTAGER:

‹ PRÉCÉDENT

Data center Microsoft à Petit-Landau, près de Mulhouse : le

Visionnez les États généraux de la presse indépendante :

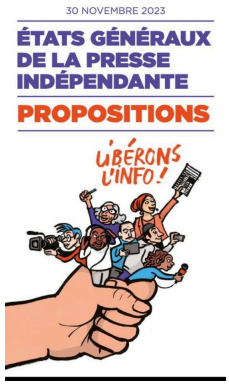

DÉCOUVREZ NOS VIDÉOS ET TANT D'AUTRES SUR L'ALTERSCOPE !

commissaire-enquêteur dit oui, notamment pour des raisons de souveraineté numérique !

PUBLICATIONS APPARENTÉES

Après l'intervention de Macron et la manifestation du 23 mars : le pourrissement comme seul horizon ?

24 mars 2023

« Dormez braves gens, on s'occupe du reste.... »

22 octobre 2017

Campagne anti-Mélenchon : sévices d'éditocrates

18 avril 2017

Organisation des remplacements dans les écoles du Haut-Rhin : une circulaire « inacceptable » pour le syndicat Snuipp68

11 octobre 2024

LAISSER UN MESSAGE

Votre adresse e-mail ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

COMMENTAIRE

NOM *

E-MAIL *

SITE WEB

M'abonner à votre liste de diffusion

LAISSER UN COMMENTAIRE

LES CAHIERS DE L'ALTER, DISPONIBLES EN LIBRAIRIE

Screenshot

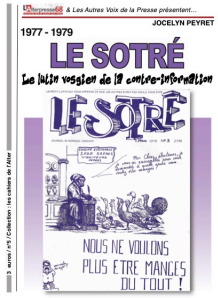

Screenshot

Screenshot

VERS LE SAUTERHIN

Un poème de Cédric Aria

Parution de Florilangues. Une ouverture vers les littératures en langues de France

Moi, correspondant de l'Humanité à Berlin (1976-1982). 4. Dans le « cas » Biermann, une protestation secoue la RDA

Moi, correspondant de l'Humanité en RDA (1976-1982) 3. Wolf Biermann (1936 –) : Ein Liedermacher, un chansonnier*

Moi, correspondant de l'Humanité en RDA (1976-1982) 2. Ouh là là, la dictature du prolétariat

VERS LE PORTAIL

BASTAMAG

L'ACTUALITÉ VUE PAR LES MÉDIAS LIBRES

PUBLIÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA DRAC GRAND-EST

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture

SIGNALER UN CONTENU À LA RÉDACTION

~~Haine~~

Ô MON ÂME, N'ASPIRE PAS À LA VIE IMMORTELLE, MAIS ÉPUISE LE CHAMP DU POSSIBLE

Pindare (cité par Camus dans "*Le mythe de Sisyphe*")

Archives

Sélectionner un mois

Magnifiquement conçu par **Elegant Themes** | Superbement propulsé par **WordPress**